



Rhône-Alpes • Auvergne

AIN • ARDÈCHE • DRÔME • ISÈRE • LOIRE • RHÔNE • SAVOIE • HAUTE-SAVOIE • ALLIER • CANTAL • HAUTE-LOIRE • PUY-DE-DÔME

Responsable régional, Emmanuelle N'Haux

Chez Comm'Back, 13, quai du Commerce, 69009 Lyon • Tél. : 04.72.75.77.15 • Fax : 04.78.52.14.05 • emmanuelle.nhaux@groupe-moniteur.fr

LYON

Parc Saint-Antoine : un chantier très technique sous les quais

Dans le cadre du projet d'aménagement des rives de Saône et plus particulièrement des « Terrasses de la presqu'île », l'actuel parking Saint-Antoine est amené à être démoli. Empiétant sur le lit de la rivière et occupant le quai bas, il présente l'inconvénient d'être inondable lors des crues de la Saône. La construction d'un nouvel ouvrage, sous le quai Saint-Antoine, démarre donc aujourd'hui. Un projet dessiné par Atelier Thierry Roche, accompagné d'Iliade Ingénierie.

D'une capacité de 800 places de stationnement, dont 20 places motos et 140 places vélos, ce nouveau parking présentera cinq niveaux, non inondables, surmontés par 2,50 m de terre permettant la plantation d'arbres de haute tige. « La construction de cet ouvrage réunit plusieurs contraintes, souligne François Gindre, directeur de Lyon Parc Auto, maître d'ouvrage de l'opération. Tout d'abord, il faudra



maintenir les trois voies de circulation pendant toute la durée des travaux. Ensuite, la forte densité des réseaux, notamment la présence d'une ligne électrique 225 000 volts, obligera à phaser la construction du parc par moitié.»

La première phase, jusqu'à l'été 2015, comprend la construction de la partie Est du parc.

La seconde, allant de l'été 2015 au printemps 2017, sera consacrée à la partie Ouest et aux

cinq niveaux en sous-œuvre. D'autres contraintes techniques seront au rendez-vous de ce chantier de 30 millions d'euros HT. La géologie des lieux, avec la présence d'un sol granitique, conduira à effectuer quelques terrassements dans le granit, compliquant la réalisation de la fiche de la paroi moulée.

Réalisé en milieu urbain, ce chantier fera l'objet d'un suivi des nuisances. « Nous avons

demandé aux entreprises de réduire les nuisances sonores en utilisant des techniques et des matériels adaptés », précise François Gindre.

Les travaux, d'une durée de trente-six mois, seront conduits par un groupement conjoint dont le mandataire est Eiffage Construction Rhône. Les corps d'état secondaires seront attribués d'ici à un an environ.

■ Emmanuelle N'Haux